



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission agricole 10

PV de la séance n°20 du 20.08.08 à 18h au bureau communal de Vissoie

Présents

Gérard Genoud	Président de la commission agricole
Mireille Melly	Vice-présidente de la commission
Urbain Kittel	Membre
Simon Crettaz	Président des Présidents de communes
René Zufferey	Membre
Patrick Epiney	Membre
Philippe Chauvie	Membre
Martine Antonier Tschus	Secrétaire

Excusés

Christiane Crettaz	Membre
Gilles Rion	Membre

1. Accueil

Gérard Genoud ouvre la séance et salue les membres présents. L'ordre du jour tel que présenté est accepté par tous.

2. PV de la séance du 28.05.08

Il est précisé que, concernant la fromagerie d'Anniviers, les recherches dans les archives se poursuivent. Si la clé de répartition de l'époque n'a pas encore été trouvée, les montants versés par les 5 communes (sauf Chandolin) sont connus.

La sous-commission du petit-lait et des veaux s'est rendue à Mission pour voir s'il était possible de trouver de la place pour les petits veaux. La solution envisagée ne convient pas. Une visite à l'étable a également eu lieu. L'emplacement prévu en discussion ne convient également. . Le projet sera finalement concrétisé à Tarampon.

3. Contrat de bail pour les alpages de Moiry et Nava

Le contrat de bail a été discuté à plusieurs reprises. Quelques points laissés en suspens sont adoptés par les membres présents. Ce document sera soumis au nouveau conseil pour approbation.

Les règlements d'exploitation et statuts des consortages des deux alpages seront annexés au contrat de bail. La commission agricole invite les deux comités d'alpage à tenter de les harmoniser, dans la mesure du possible. (conditions d'entrée, droits et devoirs des consorts ...)

4. Statuts de l'association des agriculteurs d'Anniviers

Il est précisé en préambule à ce point que la future commune n'est pas concernée par la création d'une association d'agriculteurs en Anniviers. Les statuts et autres démarches n'ont donc pas besoin d'être entérinés par la commune.

Il est primordial de bien choisir le type de société. Les membres ne doivent pas voir leur responsabilité engagée financièrement en cas de problème.

Les articles sont parcourus les uns après les autres. Les corrections seront apportées par le Président de la commission.

L'assemblée constitutive devra se prononcer sur les statuts. L'idéal serait que tous les membres potentiels reçoivent le projet des statuts aux alentours du 5 novembre et que la première assemblée soit convoquée pour le 25 novembre environ.

A noter que les frais engagés pour la convocation de l'assemblée constitutive seront pris en charge comme suit :

- timbres par Mireille Melly
- photocopies au bureau SEREC

Mireille Melly et Philippe Chauvie sont remerciés pour leur geste.

5. Comptage des cerfs

Un membre de la commission doit être désigné pour compter les cerfs avec le garde-chasse. Gilles Rion est nommé. Martine Antonier Tschus est chargée de l'informer et de transmettre ses coordonnées à Joël Florey.

6. Divers

- les plans indiquant les surfaces de fauche, de pâture, les zones d'irrigation, les accès à créer sont finalisés pour chaque commune. Martine Antonier Tschus demandera un exemplaire de chaque plan à Patrick Epiney afin de compléter ses dossiers.
- René Zufferey a été contacté par un membre d'Agridea à propos du projet Pasto. Gérard Genoud est chargé de leur répondre.
- Gérard Genoud est également chargé de se renseigner auprès de l'Etat sur les possibilités de trouver un remplaçant pour le vacher de l'étable de Grimentz qui suit des cours de perfectionnement
- le rapport final sera rédigé puis envoyé à Gérard Genoud pour une 1^{ère} lecture. Ensuite, il sera remis par courriel à chaque membre qui aura une dizaine de jours pour faire ses commentaires. Tout devrait être approuvé pour la fin septembre.
- le versement des jetons de présence est en cours et inclus la présente séance.

Fin à 20h45

Pour le PV : Martine Antonier Tschus